



Autorisation et surveillance dans le domaine du placement extra-familial Appenzell Rhodes-Extérieures

Ruth Bartolamai

Christiane Peelen

Berne le 2 juin 2022



Points d'information

Instances de surveillance

- Autorités compétences et bases

Ruth Bartolamai

Christiane Peelen

Institutions résidentielles enfants/adolescents

- Institutions
- Histoire
- Surveillance
- Perspectives et tendances

Christiane Peelen

Placements en famille d'accueil

- Statistique
- Évaluation et surveillance des familles
- Critères de qualité
- Conclusion

Ruth Bartolamai

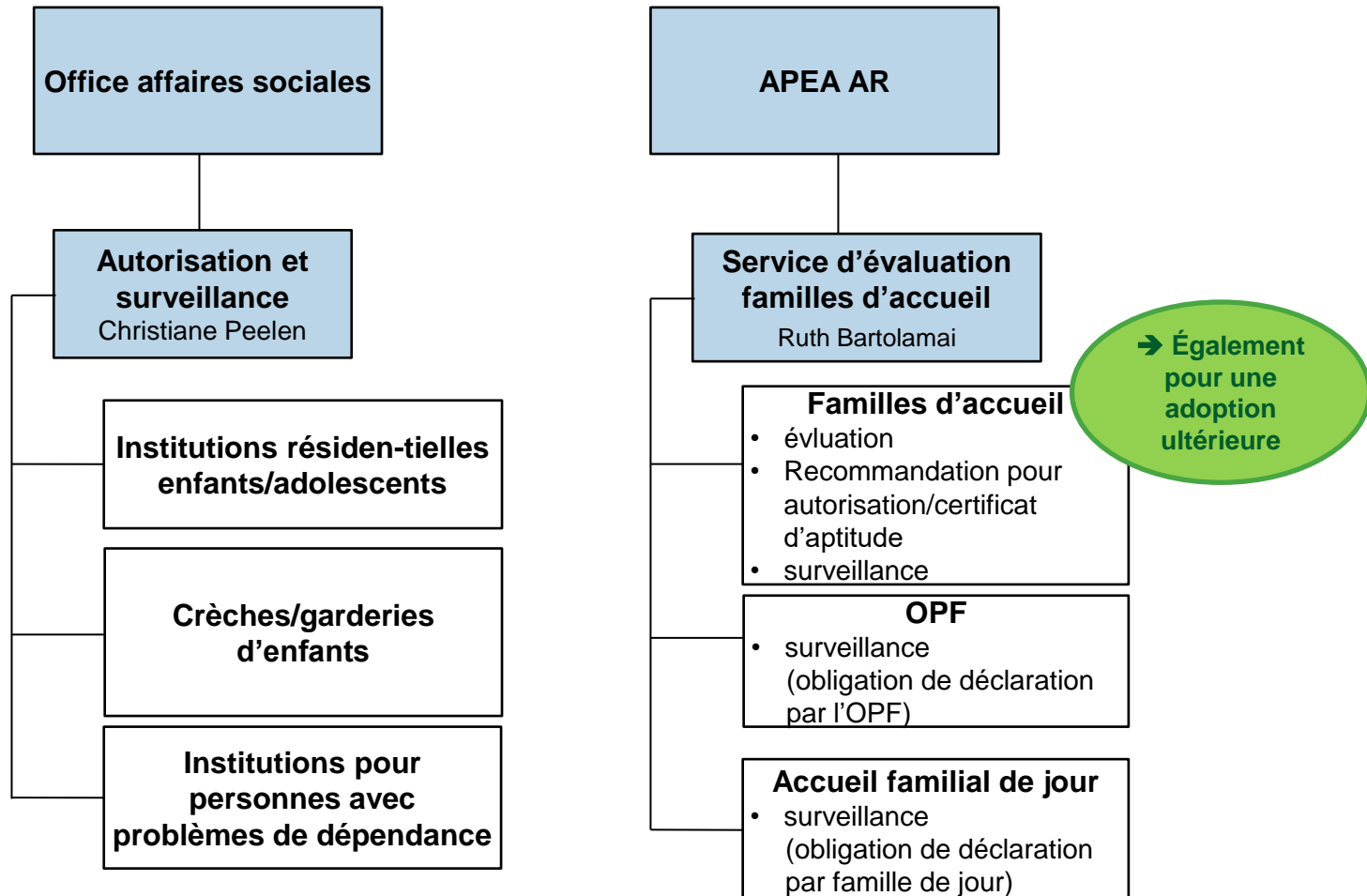


Instances de surveillance et bases

Instances de surveillance – autorités compétentes

- Jusqu'au 1er janvier 2013, les autorités communales étaient compétentes pour la surveillance et l'autorisation des placements extrafamiliaux
- Au 1er janvier, la compétence a été transférée aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
- En 2015, l'administration cantonale d'Appenzell Rhodes-Extérieures a été réorganisée. Suite à cette réorganisation, une répartition des tâches a été effectuée. L'APEA a conservé le domaine des soins en famille d'accueil
- En 2016, les tâches de soins résidentiels (institutions résidentielles pour enfants et adolescents; crèches/garderies d'enfants) ont été transférées à l'Office des affaires sociales, la délégation complète a eu lieu en 2019

Organisation autorisation & surveillance



Bases légales dans le domaine d'autorisation et de surveillance



- Convention relative aux droits de l'enfant (convention)
- Code Civil Suisse (CC)
- Loi fédérale sur la formation professionnelle
- Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE)
- Convention intercantonale relative aux institutions sociales CIIS
- Ordonnance relative à la CIIS
- Directives cadres sur les exigences de qualité selon la CIIS



- Pas de législation cantonale relative au placement extra-familial

Directives qui sont prises en compte dans la surveillance:

- Quality4Children
- kibesuisse
- Recommandations CDAS/COPMA (en cours d'élaboration)



Autorisation et surveillance des institutions résidentielles pour enfants et adolescents

Office Affaires Sociales,

Service institutions sociales,

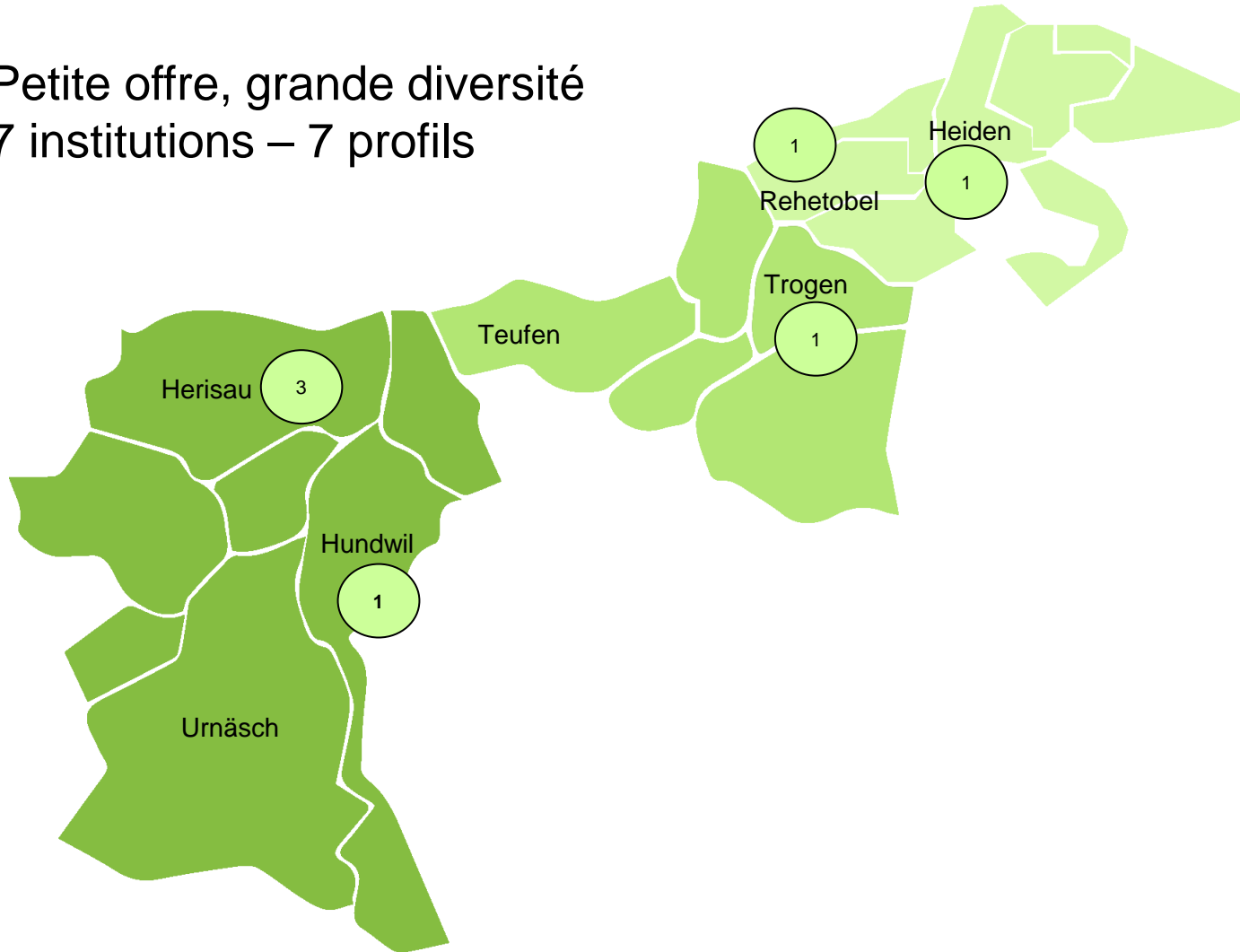
Christiane Peelen, spécialiste du domaine



Institutions résidentelles pour enfants et adolescents en Appenzell Rhodes-Extérieures

Institutions résidentielles pour enfants et adolescents

Petite offre, grande diversité
7 institutions – 7 profils

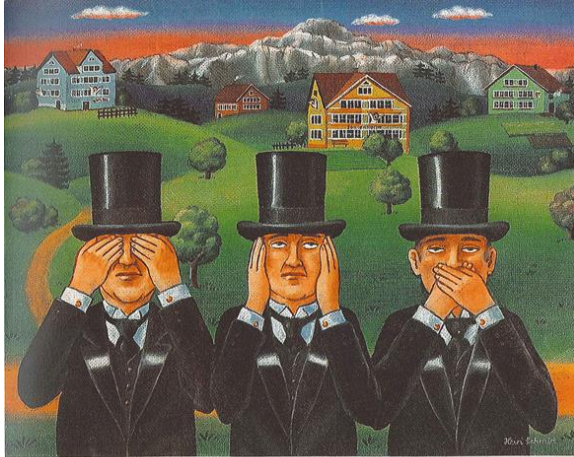




Histoire

Appenzell Rhodes- Extérieures

....coup d'œil en arrière ...«Personne ne sait rien»



Ausserrhoder Heime: Keiner weiss von nichts
 Soziale Krankenversicherung: Die Pleite droht
 Inkassobüros: Sand in die Augen der Gläubiger
 Schnecken im Garten: Klug, gefräßig, liebestoll
 Bundesgeld für Berggebiete: Bilanz umstritten
 Schreibmaschinen: Die allererste war aus Holz

9
15. Mai 1983

der schweizerische
Beobachter

- «Beobachter» 1983: Appenzell Rhodes-Extérieures ne fait rien pour protéger «les droits des plus faibles»
- Des jeunes des foyers racontent: «Le nouveau directeur du foyer a déjà blessé le tympan de trois collègues en les giflant. Nous avons tous dû nous mettre à poil (40 garçons) [...] puis chacun a été arrosé par la tante [femme du directeur du foyer].»
- 1995 ordonnance relative aux foyers, surveillance des foyers pour adultes réglée pour la première fois au niveau cantonal.



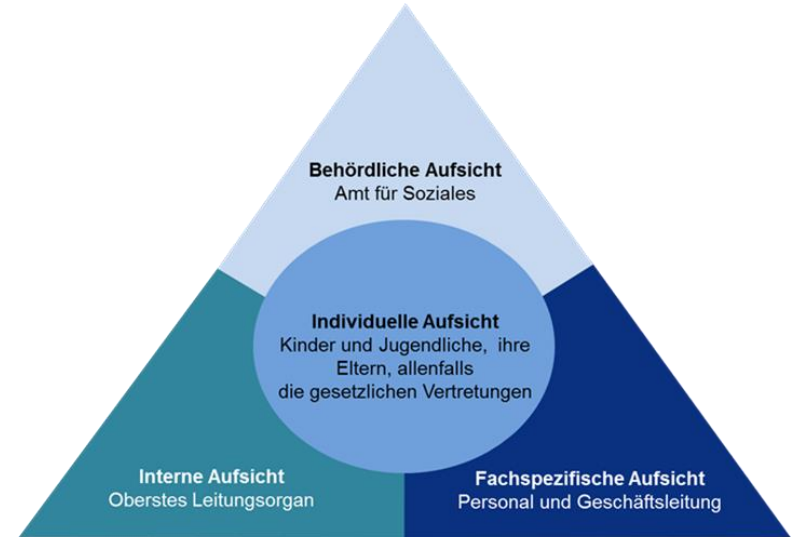
Surveillance

Compréhension de la surveillance, niveaux, instruments

Compréhension de la surveillance et niveaux

Surveillance =
Interaction entre les différents acteurs

Différentes perspectives =
Responsabilités différentes



- Procédure de surveillance – depuis 2015 uniformité dans tous les domaines (homes, institutions pour personnes handicapées, crèches...)
- Des standards vérifiables et spécifiques au secteur

Surveillance - instruments

- Visite de surveillance annoncée
- Auto-évaluation et rapports périodiques
(vérification par le biais de rapports des établissements– exige que les établissements se penchent sur les normes de qualité)
- Rapport d'Office des affaires sociales– orienté vers le développement
- Traitement des remarques de la surveillance
- Maintien des contacts, coopération, mise en réseau (événement de coopération)



Visite de surveillance annoncée – déroulement et instruments

Préparation

- Date, plan de déroulement à l'institution, remise des documents (y compris auto-évaluation)
- Examen des documents

Déroulent

- Entretiens avec la direction, les enfants et les jeunes, les collaborateurs, consultation du dossier, visite
- Examen de thèmes prioritaires obligatoires: personnel, enfants et jeunes
- Examen de thèmes variables, p.ex. référence à l'auto-évaluation périodique, incidents particuliers, remarques de la surveillance

Suivi

- Rapport sur les résultats (invitation à prendre position); éventuellement mesures, décision; prochaine auto-évaluation périodique

Directives sur la qualité de base

Prescriptions de qualité et leur contrôle dans les institutions pour enfants et adolescents en Appenzell-Rhodes Extérieures

Directive – standard minimal

2018

- Mise en oeuvre des standards de qualité selon les directives sur la qualité de base dans la gestion de la qualité des institutions d'ici fin 2018.

2019

- 1. auto-évaluation périodique et rapport à l'Office des affaires sociales au moyen d'un formulaire (site web)
- Examen des rapports et documents soumis
- Depuis, visites de surveillance annoncées tous les 2 ans



Directives, contenu et structure

Standards de qualité

⇒ Quand la prestation est-elle de qualité?

Indicateurs de qualité

⇒ À quoi reconnaît-on que le standard de qualité es rempli?

Il existe une charte.

1. La charte est disponible par écrit et décrit:
 - a. La mission de l'institution
 - b. Le domaine d'activité de l'institution
 - c. Les attitudes fondamentales, l'image de l'être humain, la mise en oeuvre des droits de l'enfant de l'ONU et les objectifs suprêmes qui foivent guider l'action de tous les acteurs de l'institution.
2. ...

Consignes de qualité: contenu et structure

4 domaines thématiques

14 standards de qualité

107 indicateurs de qualité

1. Les bases

1. Charte
2. Direction et organisation stratégiques, surveillance interne ...

La charte est disponible par écrit et décrit
a) Le mandat...

2. Infrastructure

6. bâtiments, l'équipement ...

L'institution dispose de...

3. Direction et personnel

7. La direction est compétente sur le plan professionnel, médical et personnel
8. Le personnel est compétent sur le plan professionnel, médical, ...

La direction ou l'organe de direction opérationnel dispose des formations suivantes: a. formation de base dans les domaines du travail social, de l'éducation sociale, de la pédagogie ou de la psychologie...

4. Enfants et adolescents

1. Les droits et les devoirs des enfants de des jeunes sont consignés par écrit.
2. L'intégrité psychique, mentale et physique des enfants et des jeunes est protégée...

Les droits et les devoirs des enfants de des jeunes sont fixés dans des contrats et des règlements.

Il existe un contrat de séjour pour tous les enfants et jeunes...

Consignes de qualité: structure (extrait)

Thématique **Enfants et adolescents**

Standards de qualité

Les droits et les devoirs des enfants et des jeunes sont consignés par écrit.

1. Les droits et les devoirs des enfants et des jeunes sont fixés dans des contrats et des règlements.
2. Il existe un contrat de séjour pour tous les enfants et adolescents avec des délais correspondants pour la résiliation du contrat. Un contrat type est disponible.
3. En cas de minorité, toutes les questions juridiques telles que les contrats et les accords sont cosignés par les parents et/ou le représentant légal.
4. La manière d'informer les enfants et les jeunes est adaptée à leur âge.
5. L'institution informe par écrit les enfants et les jeunes ainsi que leur représentant légal de leurs droits et devoirs.
6. La participation des enfants et des jeunes à l'organisation de leurs domaines de vie est garantie.
7. L'institution encourage les enfants et les jeunes en fonction de leur âge et prend, si nécessaire, des mesures pour compenser leurs déficits.

Auto-évaluation périodique

Charte

1. La charte est disponible par écrit et décrit:
 - a. La mission de l'institution
 - b. Le domaine d'activité de l'institution
 - c. Les attitudes fondamentales, l'image de l'être humain, la mise en oeuvre des droits de l'enfant de l'ONU et les objectifs suprêmes qui doivent guider l'action de tous les acteurs de l'institution

- satisfait
- satisfait partiellement
- pas satisfait
- non évalué

commentaire:

.....
.....

**confirmation
par:**

- Direction

- Présidence organe de direction suprême



Perspectives et tendances

Soins relationnels complémentaires

Événement annuel de coopération

- Directions/responsable et Office des affaires sociales
- *Mise en réseau des institutions*
- *Exemple de manifestation de coopération 2021: présentation des recommandations sur le placement extra-familial CDAS et COPMA; recueil du point de vue et de l'appréciation des responsables d'institutions, dialogue*

Entretiens annuels CIIS-A



Perspectives et tendances

Tendances

- Jusqu'en 2016 Réduction de l'offre (suppression des offres pour grandes familles d'accueil), stabilisation
- Augmentation des besoins individuels de prise en charge et de thérapie et des troubles psychiques, comportementaux et de stress complexes chez les enfants et les adolescents
- Incertitudes Care Leaver

Perspectives

- Événement de coopération 2022: approfondissement, concrétisation des recommandations

Potentiel d'amélioration

- Condrétisation des directives: p.e. intégration des standards Quality4children, évaluation de la satisfaction des enfants et jeunes



Autorisation et surveillance dans le domaine de placement en famille d'accueil

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Ruth Bartolamai, spécialiste du service d'évaluation

Surveillance des placements en famille d'accueil sous l'égide de l'APEA

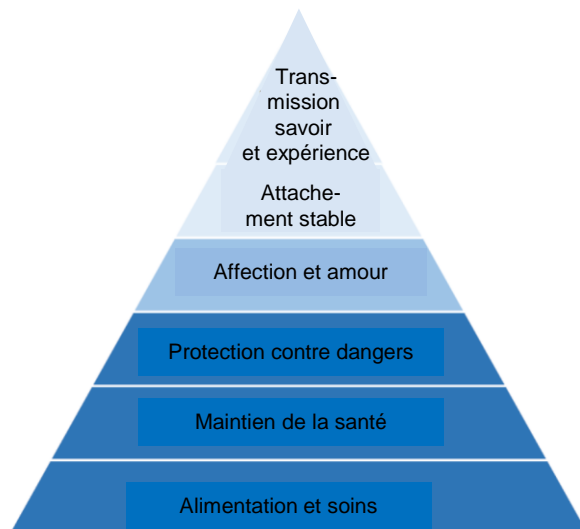
Certificat d'aptitude en tant que décision juridiquement valable avec possibilité de recours

Surveillance des familles d'accueil marqué par:

- L'opinion publique sur l'APEA
- Expériences personnelles avec l'APEA / curateurs

Collaboration simple avec les autorités et le service d'évaluation de l'APEA

- Pour les enfants placés par l'autorité en provenance de AR
- Pour les placements nouveaux



Le bien-être de l'enfant au centre lors de l'évaluation et surveillance

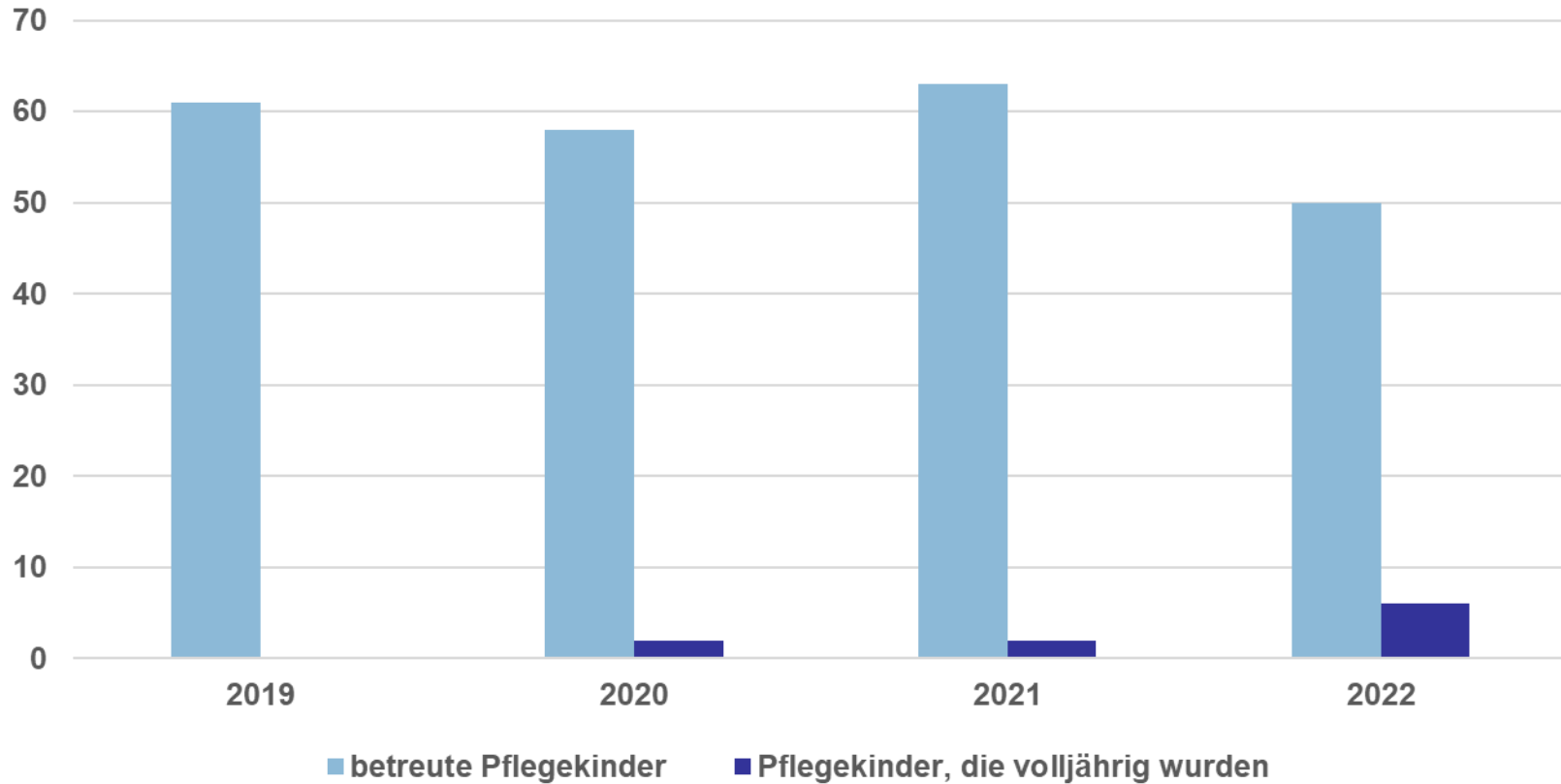
Le bien de l'enfant en tant que notion juridique indéterminée. Ici compris comme la satisfaction des «besoins de base» selon la CRC

Informer les familles d'accueil sur la délimitation des différentes compétences au sein de l'APEA peut être un défi.



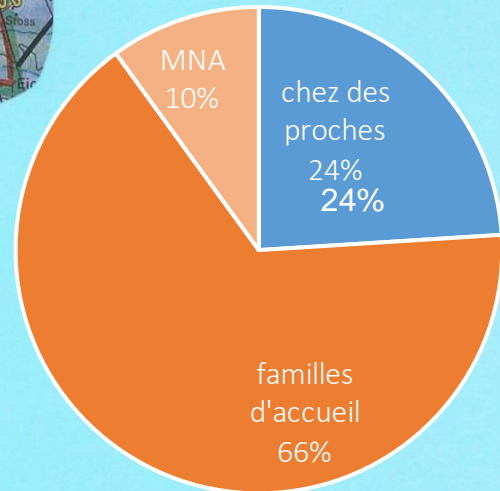
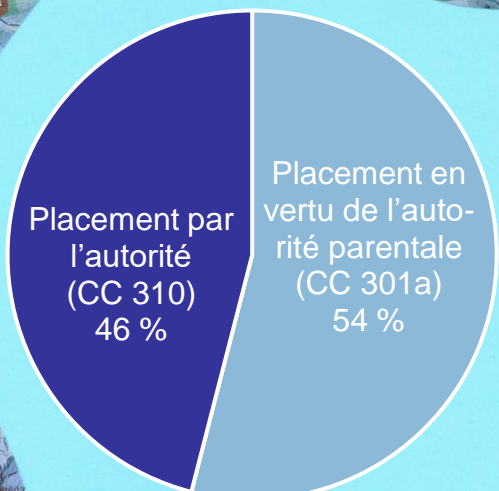
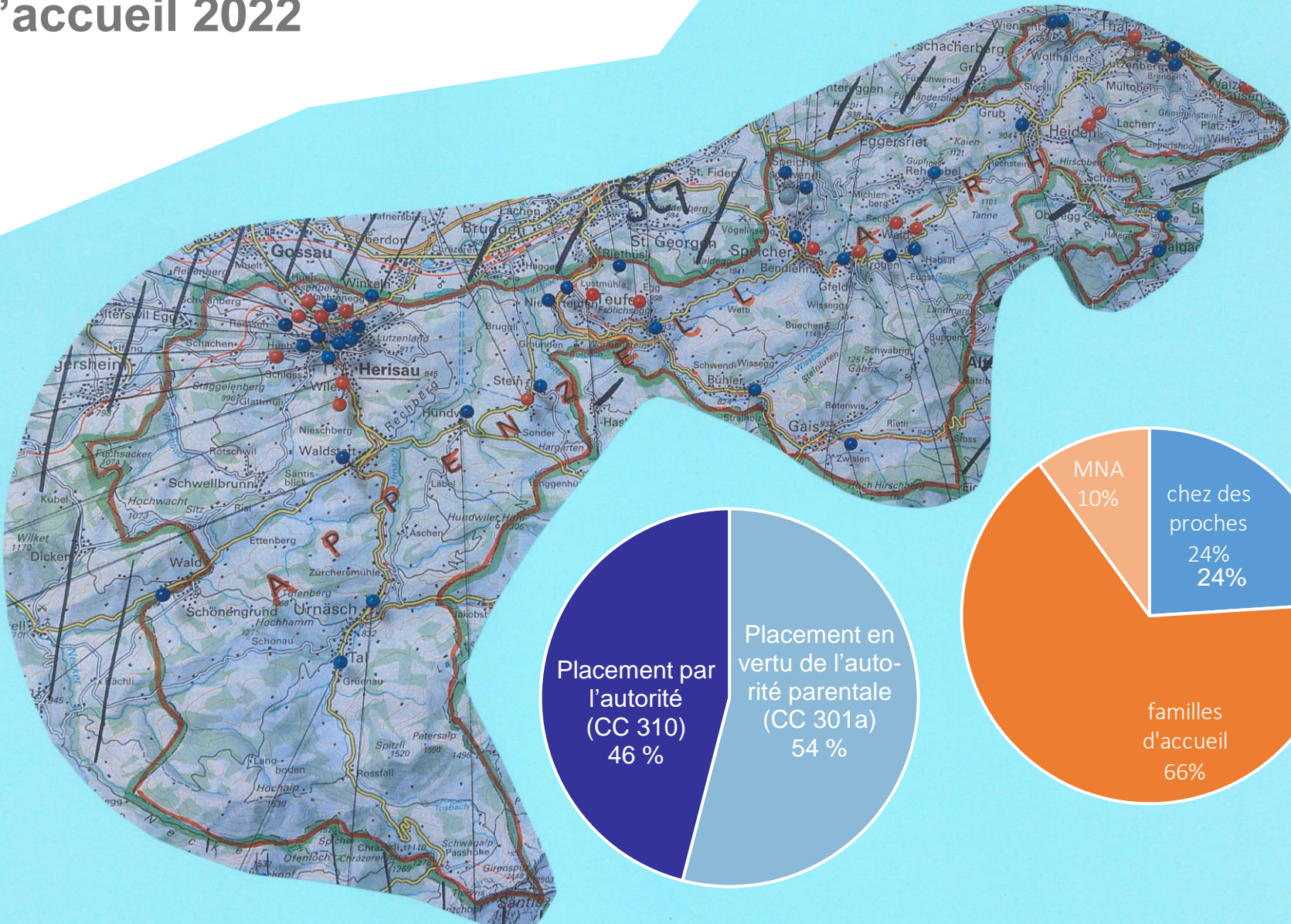
Statistiques

Nombres d'enfants placés en familles d'accueil





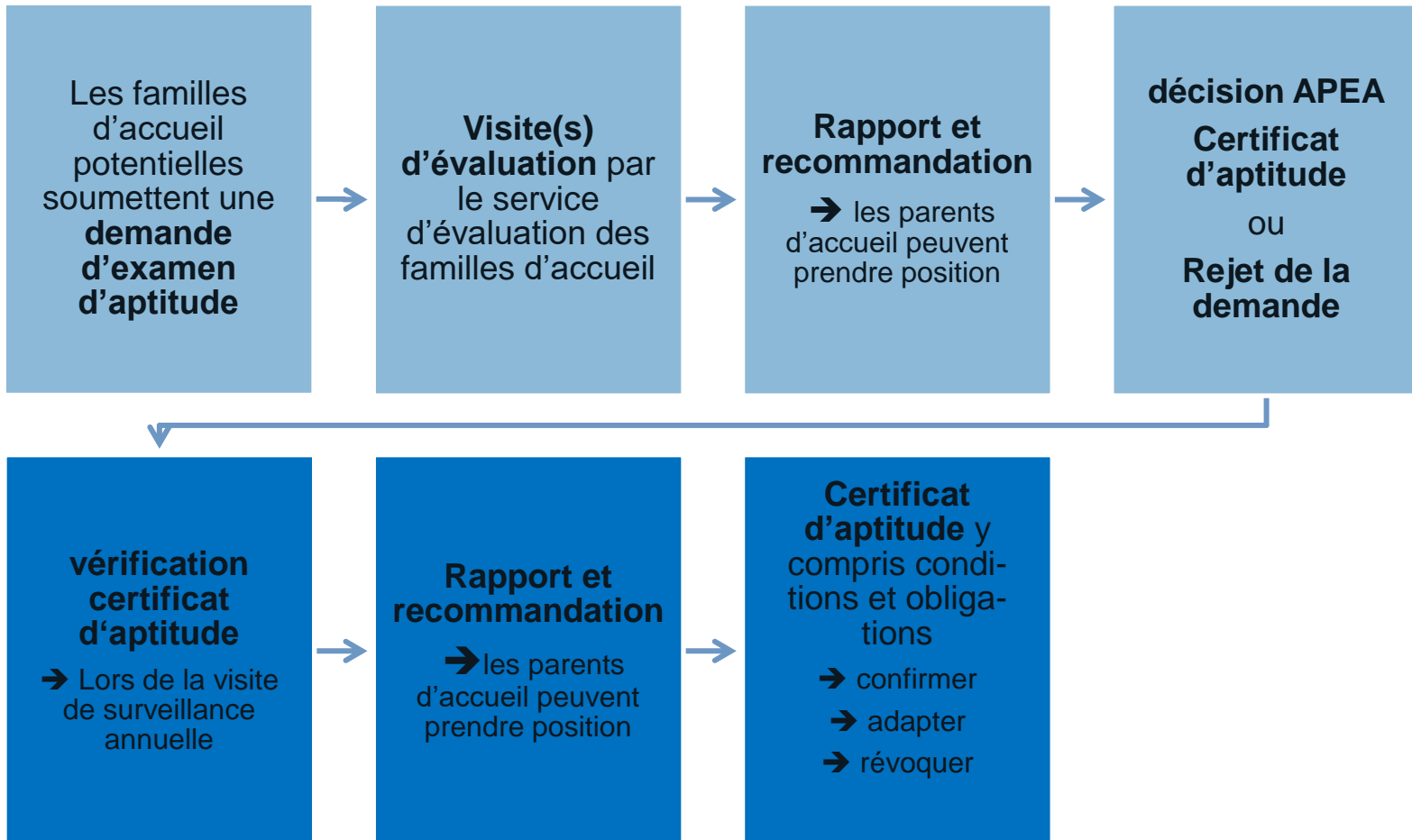
Enfants placés en familles d'accueil 2022





Évaluation et surveillance des familles d'accueil


Déroulement de l'évaluation et de la surveillance



Certificat d'aptitude

= décision de l'APEA pour l'autorisation de familles d'accueil, accueil d'enfants placés

Type de prise en charge accordé:

- Intervention de crise
 - Soins permanents
 - Soins de répit
- 

- Durée indéterminée
- À durée déterminée
- provisoire

Accueil d'un enfant placé:

Autorisation d'accueil d'un enfant déterminé.

Autorisation d'accueil d'un enfant déterminé en vue d'une adoption ultérieure.

Autorisation générale

- Nombre d'enfants
- Spectre d'âge

Obligations et conditions:

- accompagnement
 - OPF
 - Supervision
 - conseil
- Formation continue
 - Cours de base 3 j.
 - Formation continue 1 jour/an
- Obligations spécifiques et conditions



Critères de qualité

Critères de qualité

caractéristiques personnelles

- santé
- réputation
- âge

Caractéristiques de personnalité

- expérience
- Capacité d'éducation
- Gestion des conflits et réflexion
- Tolérance (famille d'origine, religion etc.)

Caractéristiques familiales

- Fonctionnalité famille
- Bien-être et consentement des enfants vivant dans le ménage
- Stabilité partenariat

Caractéristiques extra-familial

- Réseau social
- Conditions espace et logement
- Ressources en temps
- Situation économique

Motivation

- Motivation sur le bien-être de l'enfant?
- Évaluation réaliste de la situation?

Accompagnement

- OPF
- Supervision
- conseil
- autre

Recommandations CDAS/ COPMA

Saisie de la satisfaction des enfants placés et de la participation

- Pas encore d'outils ou d'enquêtes standardisées sur ces sujets
- La visite de surveillance comprend, si possible, une discussion ouverte avec l'enfant placé et l'obtention d'un feedback de la part de l'OPF

Formation continue et accompagnement

- La formation continue et l'accompagnement sont le plus souvent formulés comme des conditions



Conclusion

Conclusion de la surveillance



- Le certificat d'aptitude permet d'obtenir une autorisation personnalisée avec obligations
- Collaboration simple avec des membres de l'APEA et le curateurs
- L'accompagnement par l'OPF soutient non seulement les familles d'accueil mais aussi la surveillance



- Pas de législation cantonale sur le placement d'enfants
- Financement de placements sans OPF
 - La formation continue des parents d'accueil n'est pas financée
 - Le plus souvent, prise en charge gratuite par des proches



Informations

Office des affaires sociales,
Appenzell Rhodes-Extérieures
Kasernenstrasse 17
9102 Herisau

Département des institutions sociales

Lien: [Stationäre Kinder- und
Jugendeinrichtungen](#)

APEA, Appenzell Rhodes-Extérieures
Kasernenstrasse 4
9102 Herisau

Service d'évaluation des familles
d'accueil
ruth.bartolamai@ar.ch

Lien: [Familienpflege / Pflegefamilien -
Appenzell Ausserrhoden \(ar.ch\)](#)

Merci beaucoup
de votre attention

